

# Votre intégration

## Communiquer, c'est échanger

› Votre employeur ou votre chef d'équipe est là pour vous informer, répondre à vos interrogations et vous former.

## Ne restez pas dans le doute et osez poser des questions.

› Des différences culturelles, de langues peuvent être à l'origine d'incompréhension. Si elles ne sont pas identifiées, elles peuvent vous nuire ainsi qu'à l'entreprise. L'intégration, c'est aussi accepter la différence.

## Communiquer, c'est se comprendre

Vous voulez améliorer votre connaissance de la langue Française ; des organismes de formation spécialisés proposent des stages dans votre région. Ces stages sont adaptés à vos contraintes de temps et répondront à vos besoins d'amélioration de vos connaissances.

L'ACSE (agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) organise et finance ces actions ; la plupart du temps en lien avec l'ANPE.

Dès à présent, prenez contact avec votre Agence locale pour l'emploi ou demandez des informations à la Direction régionale de l'ACSE de votre région.  
Reportez-vous aux pages Contacts utiles pour trouver leurs coordonnées.

## Mieux vaut prévenir que guérir

- Avertissez votre employeur d'un retard ou d'une absence,
- En cas de maladie, prévenez votre employeur,
- Une panne, un empêchement de dernière minute, informez votre employeur de votre retard,
- Vous devez respecter la durée du travail définie dans votre contrat de travail,
- Toute absence doit être justifiée dans un délai de 48 heures.

## Un homme averti en vaut deux

- Signalez toute anomalie, une machine dangereuse, une personne blessée, des produits endommagés...
- Un risque sur l'exploitation, prévenez votre employeur et vos collègues rapidement.